



L'JOURNAL

Bureaux - LILLE, 15, RUE D'ANGLETERRE, 15, LILLE. - TELEPHONE : 672 - (POUR PARIS : 5, rue Bayard, 5)

UNION ET RESPECT

Ce n'est pas seulement avec un profond respect, c'est avec une reconnaissance émue que la sentence du jury d'honneur sera accueillie par les catholiques.

Il ne s'est pas contenté, en effet, de rendre la justice dans toute l'étendue de ses plénins pouvoirs ; il a élargi sa mission de justice, pour en faire une mission de paix ; en exprimant le vœu que sa solution mette fin à toute polémique de formes irritantes entre hommes qui rapprochent tant d'intérêts communs.

J'éprouvais, pour ma part, une vive impatience de clore une polémique, dans laquelle je ne m'étais engagé que parce qu'il me semblait nécessaire de prévenir les maux résultant de violences dont le défaut de réponse favorisait le torrent.

Je n'ai pu pas être entendu. J'éprouvais, dis-je, une vive impatience de clore par les mots : union et respect.

Union entre nous, et respect les uns des autres. Union entre nous, le Pape ne nous le recommande-t-il pas chaque jour ?

Respect les uns des autres : ne poursuivons-nous pas tous le but commun de la grandeur de la France et du salut de l'Eglise ?

Sans doute, les manières d'atteindre le but peuvent différer ; mais le but n'est-il pas le même ? Et la recherche des meilleurs moyens de l'atteindre n'est-elle pas louable ? ne mérite-t-elle pas le respect ?

Pas de confusion

Nous recevons de M. l'abbé Eugène Barbier, curé de Verrey-sous-Salmagne (Côte-d'Or), une lettre nous priant de faire remarquer que plusieurs journaux ont revus publié la condamnation par l'index de deux ouvrages de M. l'abbé Emmanuel Barbier, curé de Verrey-sous-Salmagne.

Notre nous batons de lui donner satisfaction, selon sa demande, et nous sommes heureux d'ajouter qu'il n'a pas pu y avoir confusion chez nos lecteurs.

HOMMAGE A LA "CROIX"

On se rappelle que lors du Congrès de Sedan, une dépêche de sympathie fut adressée à M. Féron-Vrau à l'occasion de la perte du procès en Cour d'appel. Au compte rendu du Congrès, cette dépêche fut lue et jugée digne de ce titre, de la propagande.

M. l'abbé Neveu répond : cette question n'est pas de celles qui peuvent être résolues au pied levé en cinq minutes, dans une assemblée comme celle-ci, car elle engage les principes.

« Son Eminence se lève alors et prononce ces mots : « Mesdames, Messieurs, nous avons en France, un journal dans lequel s'incarne, on peut le dire, la pensée chrétienne, c'est la Croix de Paris ; vous savez à quelle persécution injuste son directeur est en butte aujourd'hui ; je vous propose donc d'envoyer à M. Paul Féron-Vrau, intrépide soldat des droits de l'Eglise et de tradition nationale, un télégramme de sympathie l'assurant que le Congrès de Sedan est entré dans la lutte pour la défense des intérêts catholiques. »

ROME

De notre correspondant particulier, par télégramme :

Le Pape a reçu dimanche un groupe de premiers communiaux.

Le Pape a reçu lundi en audience de congé Mgr Salvador y Barrera, évêque de Madrid. Mgr Salvador y Barrera a été élu à la présidence de la Conférence des évêques de la région de l'Espagne.

La dénaturation de l'alcool

Le récent Congrès contre l'alcoolisme s'est occupé de trouver aux producteurs d'alcool un débouché dans l'industrie.

Assemblée des Associations catholiques romaines

Le dimanche de la Pentecôte s'est réunie dans la salle de l'Association des arts et métiers, l'assemblée des associations catholiques romaines. Après une allocution de M. Pericelli, le D^r Ciri a fait un éloquent discours sur l'action sociale des catholiques romains.

Distinction honorifique

Le roi d'Espagne a conféré la grand-croix d'Isabelle au prince Roggiolito, commandant de la garde-noble pontificale.

Le Conseil fédéral de l'A. C. J. F.

Le Conseil fédéral de la Jeunesse catholique tient en ce moment ses séances, 70, rue des Saints-Pères. Plus de 300 représentants de groupes munis de pouvoirs réguliers prennent part aux travaux.

L'ENTREVUE DE REVEL

Les souverains russes voyagent par terre. Il avait été décidé, finalement, par suite de mauvais temps, que les souverains voyageraient en chemin de fer.

Gazette

Au pays du rêve

Des esprits, des spiritualités, des martinets, tiennent par Congrès dans cette salle des Sociétés savantes - qui, après tout, en a entendu bien d'autres.

On y dit des choses mystérieuses et parfois macabres. On y évoque le corps humain peut se doubler. Après la mort, le fantôme, le double du défunt perçoit les odeurs, les saveurs, etc. Le double ne quitte le corps que dans un laps de temps qui varie d'un quart d'heure à trois jours.

« C'est, prétend le frère, pour les délivrer plus vite. C'est pour dégrager leur double. »

La Confédération générale du travail et la Mag.

Du camarade Yvetot au meeting révolutionnaire de samedi dernier : — Ah ! camarades, si vous voulez de l'anticalisme, si vous voulez de la Mag., comme cela ne ferait pas de tort aux F. M., bourgeois on ne troublerait point vos réunions, etc., etc.

Deux maires pour une commune

Les élections municipales avaient abouti dans la commune de Bénéjacq (Basses Pyrénées) à la nomination de deux conseillers appartenant aux groupes de l'opposition, et à celle de sept bourgeois.

Le Mémorial des Pyrénées

Le Mémorial des Pyrénées cette réjouissante histoire que nous résumons :

Les élections municipales avaient abouti dans la commune de Bénéjacq (Basses Pyrénées) à la nomination de deux conseillers appartenant aux groupes de l'opposition, et à celle de sept bourgeois.

HONTEUX SCANDALE

Plusieurs de nos confrères protestent contre une scène de scandaleuse orgie qui aurait eu lieu dans la chapelle des Dames du Sacré-Cœur et qui aurait été organisée par un officier de la marine russe.

Moins on attelle le cheval plus on le mange

D'après les statistiques que vient de publier la Préfecture de la Seine, il n'y a pas eu 228 chevaux qui ont fourni plus de 13 millions de kilos de viande à la consommation des hippophages.

Le roi Edouard était attendu à Revel

Le roi Edouard était attendu à Revel à 11 heures du matin. L'entrevue aura lieu à bord du yacht impérial russe le Standaard, sur lequel les souverains russes se rendront immédiatement au-devant des souverains anglais.

Guillaume II et le tour

D'après un journal du matin, le journal passé, Guillaume II a fait savoir au tsar Nicolas II qu'il serait heureux de le rencontrer.

BAISER DE PAIX

Un de nos amis nous transmet, à l'occasion de incidents de Vigneux, les réflexions suivantes :

Il n'est pas possible de laisser passer les circonstances qui ont accompagné les funérailles du jeune gréviste E. Gébelinot, de Vigneux, sans en tirer des réflexions particulières graves, émouvantes, j'oserai dire consolantes.

Le baiser de paix, c'est un acte de réconciliation. C'est un acte de fraternité. C'est un acte de charité. C'est un acte de justice.

Le baiser de paix, c'est un acte de réconciliation. C'est un acte de fraternité. C'est un acte de charité. C'est un acte de justice.

Le baiser de paix, c'est un acte de réconciliation. C'est un acte de fraternité. C'est un acte de charité. C'est un acte de justice.

Le baiser de paix, c'est un acte de réconciliation. C'est un acte de fraternité. C'est un acte de charité. C'est un acte de justice.

Le baiser de paix, c'est un acte de réconciliation. C'est un acte de fraternité. C'est un acte de charité. C'est un acte de justice.

Le baiser de paix, c'est un acte de réconciliation. C'est un acte de fraternité. C'est un acte de charité. C'est un acte de justice.

Le baiser de paix, c'est un acte de réconciliation. C'est un acte de fraternité. C'est un acte de charité. C'est un acte de justice.

ADVENIAT REGNUM TUUM

Dieu protège la France !

La Journée

Il y a eu ce matin Conseil des ministres.

Le jury d'honneur dans l'affaire Piau-Delahaye a rendu sa sentence qui met heureusement fin à l'incident.

M. Clemenceau a prononcé, hier, un grand discours politique à Rennes. Il a félicité les villes qui ont été dévouées pendant les dernières semaines de la guerre.

La grève de Vigneux tend à s'étendre à toutes les communes environnantes. Hier lundi, la journée a été calme. Un gréviste a été tué.

Une violente bagarre a éclaté hier à la fête patronale de Brères-les-Bains, près d'Etampes.

L'instruction de l'assassinat de M. Féron-Vrau, rue de la République, à Paris, jusqu'à présent, s'est poursuivie hier matin.

Un très intéressant Congrès catholique se déroule à Montluçon, sous la présidence de Mgr Leboucq.

À Paris a lieu le Conseil fédéral de l'Association de la Jeunesse catholique. Toutes les régions de France ont envoyé des délégués.

C'est aujourd'hui qu'expire le délai de Lemaire pour produire son dissentiment à l'apparat pas à l'horizon.

ÉTRANGER. — Les nouvelles de Télégramme annoncent comme très prochain un coup d'État du shah de Perse.

Le tsar est arrivé à Revel ce matin à 11 heures.

Le tsar est arrivé à Revel ce matin à 11 heures.

FONDATEURS PIEUSES

Décision favorable aux collatéraux. D'après l'administration des Domaines et le gouvernement, désormais nul ne peut agir sous une forme quelconque contre le séquestre ou les attributions de biens ecclésiastiques, si ce n'est les auteurs des libéralités ou leurs héritiers en ligne directe.

Non, vient de répondre le tribunal civil de Moulins, dans un jugement rendu sur plaidoirie de M. Guy-Coquille, assisté de M. Prunot, avoué : la loi du 13 avril n'a pas, notamment, visé les libéralités faites à des établissements de culte qui n'avaient pas encore reçu l'autorisation administrative au moment de la suppression de ces établissements ; par suite, ces libéralités sont nulles de plein droit en vertu de l'article 910 du Code civil et la caducité peut en être demandée en justice par tous les représentants du donateur, y compris ses héritiers collatéraux et légataires universels.

En conséquence, aucune autorisation administrative n'étant intervenue pour une fondation de messes constituée en 1892 par deux titres de rente au porteur que Mme Saulnier avait remis au trésorier de la Fabrique de Neuilly-le-Réal (Allier), le tribunal a ordonné au séquestre de restituer ces titres ainsi que tous les arrérages échus depuis 1905 aux consorts Breynat, légataires universels de la donatrice (1).

Aux héritiers collatéraux et légataires universels qui, avant la nouvelle loi, avaient obtenu des actions relatives à des libéralités non autorisées, nous conseillons donc de ne pas se désister — comme le leur demande avec insistance le séquestre — mais de poursuivre vigoureusement leurs procès.

(1) Le texte intégral de ce jugement sera publié dans le prochain fascicule de la Revue d'Organisation et de Défense religieuse (n° 57). Dès maintenant, les intéressés trouveront dans le numéro 56 (p. 573) de cette revue, une note très documentée de M. Ch.-F. Rod, établissant la recevabilité des actions en caducité intentées par des héritiers collatéraux.